

COLLOQUE BANQ/UQAM

GOUVERNANCE DE L'INFORMATION, *harmoniser et simplifier*

 Visioconférence  1er novembre 2023

Conférenciers AAPI :



M^{me} Chantal Dumont,
Conseillère en protection des renseignements personnels
M. Denis Bérubé,
Conseiller stratégique à la directrice générale

Collaborateurs :

M^{me} Linda Girard, directrice générale
M^e Diane Lelièvre, éthicienne et conseillère stratégique en AIPRP



1



L'AAPI en bref:

- Sa mission
- Ses membres
- Sa vision de la gouvernance de l'information

Note des conférenciers et des collaborateurs : Notre point de vue n'est pas celui des membres mais bien les constats que nous faisons dans le cadre de nos fonctions au sein de la direction générale de l'AAPI.

2

1



Harmoniser et simplifier la gouvernance de l'information, les objectifs:

- Notre compréhension de la préoccupation et la volonté d'harmoniser la gouvernance de l'information
- Gouvernance concertée VS gouvernance allégée
- Gouvernance de la PRP et gouvernance de l'information:
 - Concepts très liés = obligent un travail collaboratif entre les acteurs;
 - Concepts différents en raison de leurs objectifs, leurs domaines d'application et les principaux acteurs concernés



Nos constats liés à la mise en œuvre de la Loi 25:

- Cette mise en œuvre constitue des défis majeurs pour les organismes
 - Au niveau de l'encadrement de la gouvernance et de sa gestion au quotidien
- La mise en œuvre d'une gouvernance de l'information pose un défi stratégique:
 - Bien définir les rôles et responsabilités des principaux acteurs
 - Tout en respectant les prescriptions des différentes lois en cause, pour ne pas nier le rôle, ni les responsabilités dévolues par chacune d'elles



Rôle intégrateur du Comité sur l'accès à l'information et la PRP (CAIPRP):

- Exemple de gouvernance intégrée offrant un réel potentiel d'allègement au niveau de la structure et de la prise de décision
- ÉFVP: Obligation d'agir en approches multidisciplinaires (sécurité de l'information, protection de la vie privée, éthique) impliquant le CAIPRP au niveau de l'évolution des systèmes d'information



Risques à la conformité:

- Des dispositions légales et réglementaires nombreuses et complexes = risques de non-conformité
- Effet contraire à l'objectif recherché par la LAIPRP et à la nécessité de nos pratiques en AIPRP



Arrimage des concepts et des vocabulaires:

- **Défi: le vocabulaire ou concepts utilisés dans des sphères représentant des réalités fort différentes (gouvernance de l'information/gouvernance de la PRP)**
- **Harmonisation difficile des modèles, des processus et des pratiques dans ces sphères aussi différentes**
- **Une dynamique de complémentarité de chacune nous apparaît plus appropriée, à défaut d'être allégée**



Évolution rapide des volumes, formes et supports reliés à l'information:

En raison de cette évolution, un allègement de la gouvernance de l'information, un défi:

- **Pour assurer la protection de la vie privée et celle des renseignements personnels**
- **Pour appeler et maintenir l'attention de nombreux intervenants sur le contenu d'une information comprenant des renseignements personnels, pour une bonne part, sensibles**



En conclusion

- **La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est fondée sur deux droits fondamentaux enchâssés dans la Charte des droits et libertés**
- **Les modifications récentes de cette loi visent à accroître la PRP; par ailleurs, elles n'ont pas eu comme effet de simplifier la gouvernance de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ni leur gestion au quotidien ou les pratiques qui les opérationnalisent.**



En conclusion – suite

- **De modifications législatives pour une gouvernance de l'information harmonisée et simplifiée est possible mais les efforts seraient importants et la volonté des hauts dirigeants serait essentielle**
- **Un des défis serait alors d'agir encore plus ensemble, de façon concertée, et d'éviter de travailler en silo pour des motifs d'efficacité et de cohérence**
- **Les dispositions légales et les mesures administratives de la Loi 25 nous ont rappelé de remettre la personne concernée au cœur de nos réflexions, notre gouvernance doit également y contribuer**

**Merci de votre attention et vos observations
sont les bienvenues**